



Les partenariats public-privé au Québec

Dérive idéologique

4^e Réunion annuelle des hauts
responsables des partenariats public-privé

24 et 25 mars 2011



L'émergence des PPP au Québec

- Les PPP sont relativement nouveaux au Québec
- Émergence d'un mouvement favorable aux PPP
 - arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement (2003)
 - réingénierie de l'État
 - recours au secteur privé – choix idéologique
- Création de l'Agence des PPP du Québec (2004)
- Plusieurs projets d'envergure sont soumis à l'Agence des PPP



Une accalmie trompeuse

- Mouvement de protestation fort et large contre les PPP
- Abandon du mode PPP pour un projet d'un méga échangeur autoroutier – le gouvernement reprend nos arguments
- Abolition de l'Agence des PPP du Québec
- Création d'une nouvelle entité, Infrastructure Québec



Nos craintes par rapport aux PPP se concrétisent

Les projets de PPP confirment nos critiques :

- les PPP ne réduisent pas les coûts;
- les PPP ne permettent pas le partage/transfert de risques au secteur privé;
- les PPP ne favorisent pas la concurrence;
- les PPP contreviennent à la gouvernance démocratique;
- les PPP affaiblissent la qualité des infrastructures et des services aux citoyens;
- les PPP diminuent l'emploi et les conditions de travail



La construction de deux centres hospitaliers universitaires et d'un centre de recherche affilié

Le Vérificateur général du Québec produit un rapport accablant sur le processus décisionnel (2009-2010) :

« À notre avis, les analyses de la valeur ajoutée produite par PPP Québec ne permettent pas de soutenir que leur réalisation en mode PPP est préférable à une réalisation en mode traditionnel par le secteur privé »



Principaux arguments du Vérificateur général

- Comparateur public choisi ne répond pas à la demande des gestionnaires
- Appréciation subjective des risques
- Taux de vétusté physique de 94 % après 30 ans pour le mode traditionnel
- Taux d'actualisation de 8 %
- Analyses qualitatives ne traitent pas des inconvénients du mode PPP
- Quasi-absence d'analyses de sensibilité
- Absence d'évaluation critique, experte et indépendante
- Non-transmission d'information pertinente aux décideurs ⁶



Un entêtement idéologique

- L'Agence des PPP a fait preuve d'un manque flagrant de rigueur et d'objectivité
- Dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale contre le recours aux PPP pour les projets de centres hospitaliers universitaires
- Un autre rapport du Vérificateur général du Québec dénonçant les mêmes constats (2010-2011)
- Le gouvernement persiste et signe
- Doute sur la gouvernance démocratique et la transparence



La situation continue de se dégrader

- Panoplie de modifications à l'avantage des partenaires privés
 - critères d'abordabilité revus à la hausse
 - dérogations multiples (365 pour l'unique soumissionnaire du projet de centre de recherche)
- Concurrence limitée
 - un et deux soumissionnaires
- Absence de transparence



Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

- Il s'agit d'un projet de PPP pour la réalisation d'un CHSLD et la gestion des soins et services offerts
- Délai dans l'ouverture du CHSLD dû à la difficulté du gestionnaire privé de recruter des médecins
 - les frais du délai sont à la charge du gouvernement
- Méésentente entre l'Agence de santé et services sociaux locale et le gestionnaire privé sur le nombre d'heures de soins à offrir aux patients



La qualité des services inquiète

- Nombre d'employés insuffisant la nuit
- Certaines familles des résidents se regroupent pour entreprendre des démarches pour assurer la qualité des soins et services
- Difficulté du gestionnaire privé à embaucher et à retenir une main-d'œuvre qualifiée – conditions de travail moindres
- Dépôt d'une requête d'accréditation syndicale



Conclusion

- Les expériences québécoises de projets de PPP ont démontré la justesse de nos critiques
- Il est tout à fait injustifiable que le gouvernement poursuive un principe de promotion et de recours aux PPP alors que les expériences démontrent les faiblesses de ce mode d'exploitation